Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

citav | Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Stratégie de soutien économique aux Alpes vaudoises: un 4e paquet de mesures pour un montant global de 13,7 millions est soumis au Grand Conseil

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un nouveau projet de décret de soutien aux Alpes vaudoises pour un montant d'aides à fonds perdu de près de 13,7 millions. Ce projet de décret, qui clôt le programme d'investissement Alpes vaudoises 2016-2023 en matière de remontées mécaniques, pistes et enneigement artificiel ainsi que l'enveloppe dédiée de 46 millions, s'inscrit dans la stratégie générale de soutien économique aux Alpes vaudoises.

En adoptant ce dernier décret de soutien aux Alpes vaudoises pour la période 2016-2023, le Conseil d'Etat poursuit un processus très important qui permet aux acteurs du terrain de financer des aménagements ou travaux souhaités et nécessaires pour toute une région.

Ce décret couvre les projets de piste de Chaux-de-Mont, d'enneigement mécanique Leysin–Les Fers, de télésiège débrayable Choulet–Le Fer, de téléphériques Col du Pillon–Cabane–Scex Rouge, de station du Col du Pillon, de station d'arrivée, d'enneigement et de pistes de la Videmanette, de parc ludique d'apprentissage et d'espace sports et loisirs quatre saisons du Jardin d'Oex Neiges de Château-d'Oex, ce pour un montant global de travaux devisé à 38,7 millions.

A relever que certaines mesures figurant initialement dans le programme Alpes vaudoises 2016-2023 ont dû être retirées au moment de l'élaboration de ce quatrième et dernier paquet de mesures, car ne remplissant pas ou plus les quatre critères d'éligibilité fixés par le Conseil d'Etat : faisabilité financière, économique, territoriale et environnementale. A titre d'exemple de mesures retirées, on peut mentionner notamment la modernisation de la télécabine d'Isenau aux Diablerets ou encore le projet de réaffectation de la piste Cabane – Pierres-Pointes – Col du Pillon de Glacier 3000 qui a fait l'objet d'un recours déposé par Pro Natura. Ces projets pourront cependant être traités en temps opportun.

A rappeler que ce programme d'investissement 2016-2023, validé par le Conseil d'Etat

en 2015, concerne exclusivement la rationalisation et la mise à niveau des domaines skiables, entre autres pour les Jeux olympiques de la jeunesse Lausanne 2020. Avec le présent EMPD et les trois précédents (EMPD 293/Mars 2016, EMPD 373/Mai 2017 et EMPD 388/Juin 2017), l'enveloppe dédiée de 46 millions de francs aura permis de financer des investissements totaux de quelque 108,7 millions. Ce faisant, le gouvernement confirme sa stratégie de soutien économique du Canton de Vaud aux Alpes vaudoises qui repose sur une ligne cantonale claire en matière d'infrastructures de mobilité, de tourisme quatre-saisons, d'hébergement, de remontées mécaniques et de mesures environnementales, toutes cinq thématiques indissociables pour relever les défis structurels de l'économie des Alpes vaudoises.

Ainsi, pour répondre à une concurrence des destinations de montagne toujours plus accrue, en Suisse et à l'étranger, il est important de développer l'offre des destinations vaudoises sur l'ensemble de l'année et poursuivre les efforts communs en matière de promotion. La volonté des acteurs politiques et économiques de toute la région des Alpes Vaudoises est un des facteurs essentiels à un développement régional durable.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 décembre 2019

DEIS, Andreane Jordan Meier, cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
Jean-Marc Udriot, président, CITAV

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 13'693'530.- pour co-financer les projets Alpes vaudoises